

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 282

présenté par

M. Lurel

à l'amendement n° 62 de M. Said

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« locaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.